



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Renforcement des moyens de lutte contre les actes de malveillance sur les réseaux de télécommunications**

Gap, le 10/06/2021

Une convention signée dans le département

Ce jeudi 10 juin 2021, Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes, et Florent CROUHY, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Gap, ont signé **une convention de partenariat pour la lutte contre les actes de malveillance sur les réseaux de télécommunications avec les opérateurs de télécommunications et d'infrastructures.**

Cette convention fixe le cadre général de la coopération entre les services de l'État et les opérateurs pour prévenir et lutter plus efficacement contre les infractions. **Sont particulièrement concernées les atteintes aux biens (vols, destructions et dégradations) commises à l'encontre des infrastructures des opérateurs de télécommunications.**

Élaborée en concertation, cette convention détermine les actions à mener sur le plan départemental :

- partage d'informations entre les partenaires,
- programme de renforcement de la sécurisation des sites,
- mise en place d'une politique pénale adaptée au traitement des comportements réitérants,
- interventions et coordination des forces de l'ordre facilitées par la mise en place de différents dispositifs.

Les réseaux de télécommunication permettent aux acteurs socio-économiques de maintenir leurs activités dont certaines relèvent de secteurs stratégiques ou d'importance vitale. Ils contribuent également à maintenir la cohésion nationale entre les citoyens de tous les territoires.

Les réseaux de télécommunication permettent également à l'État d'assurer le fonctionnement courant de ses services et de faire face aux situations de crise, les actes malveillants à l'encontre des réseaux de télécommunications peuvent donc avoir des conséquences graves.

### **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex